

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2019**  
**Séance n° 2/2019**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, FERON William,

**Excusés** : LIVET Julien donne pouvoir à ARANEO Christine, MATICHARD Frank donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle, AUNOS Daniel donne pouvoir à JENESTE Alain, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à THEVENOUX Jocelyne

**Secrétaire de Séance** : BAJARD Marie-Noëlle

**Date de la convocation** : 15/02/2019

**INTERCOMMUNALITE**

- 1- Syndicat des eaux de la Teyssonne : compte rendu réunion du 6 février.  
M Feron informe les conseillers que des travaux de réhabilitation du réservoir de ST Pierre Laval seront réalisés. Le syndicat s'engage à participer à hauteur de 50% du montant des travaux d'investissement.

Pour ne pas voir disparaître le syndicat des eaux de la Teyssonne en 2020, une délibération a été prise pour demander au Préfet de se saisir du projet de fusion du syndicat avec les syndicats intercommunaux de l'Isable, de St André d'Apchon et du syndicat mixte du cycle de l'eau – roannaise de l'eau. Cette nouvelle structure regrouperait 39 communes. Des discussions sont en cours autour de sa construction et de son fonctionnement. Mme le Maire rajoute qu'il convient néanmoins de s'interroger sur la représentation des petites communes au sein de cette grande entité.

- 2- Programme local de l'habitat : Mme le Maire donne lecture des aides accordées par Roannais Agglomération en 2018. Trois foyers ont pu en bénéficier pour un montant total de 8 000 €, dans le cadre de l'opération « renov ta baraque ».

- 3- Règlement Général pour la Protection des données (RGPD). Toutes les communes doivent mettre en place depuis mars 2018 un RGPD. Pour ceci, il faut désigner un délégué à la protection des données qui soit extérieur à la collectivité car en cas de défaillance les pénalités peuvent être très lourdes. Ainsi ce pourrait être un cabinet privé ou une grosse structure qui a les moyens d'assurer cette obligation légale.

Roannais Agglomération, dans un courrier du 15 février, confirme qu'elle met en place le nécessaire pour la sécurisation des données. Par ce courrier, Roannais Agglomération souhaite connaître la suite que la commune entend donner à cette proposition. A l'unanimité le conseil municipal accepte de répondre favorablement.

**PERSONNEL**

- 4- Contrat aidé : Mme le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Vizier arrive à terme le 11 mars 2019. Le département ne peut pas renouveler cet emploi aidé et a orienté la commune vers les services de Pôle Emploi. Un dossier de demande de renouvellement a donc été constitué auprès de Pôle Emploi. Mme Le maire énonce qu'elle a rédigé un courrier pour appuyer la demande de Mme Vizier et précise que Mme Vizier accepte bien sûr de continuer à travailler au sein de la commune. Dans ce cas l'aide financière serait de 50% maximum. Le conseil accepte à l'unanimité de reconduire un contrat aidé dans ces conditions.

- 5- Heures d'astreinte des agents : Mme le maire rappelle qu'en période hivernale c'est-à-dire de début décembre à fin février, les employés de la voirie effectuent par roulement un service d'astreinte, chaque week-end ou jours fériés. Chacun d'eux se tient donc prêt à intervenir, du vendredi soir au lundi matin, pour tout incident survenant sur les voies communales (neige, verglas, arbres abattus, ...). Elle propose que ce service, qui oblige l'employé concerné à ne pas quitter son domicile, soit rétribué comme le prévoit l'arrêté ministériel du 24 août 2006 publié au Journal Officiel du 14 septembre 2006.

Le montant des astreintes à payer pour chaque employé est le suivant :

- MONTAGNIER Philippe : 511.35 €
- GIRARD Joël : 511.35 €
- POURRET Abel : 511.35 €

## FINANCES

- 6- Produit de la taxe d'aménagement 2018 : le montant perçu par la commune est de 4 829 € (3 258 € en 2017) Cette taxe est reversée à la commune est liée aux constructions réalisées sur la commune.
- 7- Mme le Maire informe le conseil municipal des subventions accordées par le département sur les différents projets communaux en 2018 (subventions attribuées pour le montant provisoire des travaux):
- Sur l'enveloppe territorialisée :
    - création garage : 66 000 €
    - acquisition bar restau en 2017 : 60 000 €
    - façade du bar restaurant (suite prescription ABF) : 9 000 € (versés en 2019)
    - restauration du monument aux morts : 19 371 € (versés en 2019)
    - aménagement des ateliers Guillermier (115 000€ susceptible d'évoluer en fonction des demandes, versés en 2021)
  - Sur l'enveloppe cantonale : en 2018 la commune a reçu 9 192€, ce qui est supérieur à la moyenne de ce qu'elle aurait dû percevoir sur ces 5 dernières années. Aucune demande ne sera effectuée sur cette enveloppe pour 2019.
  - Sur l'enveloppe voirie : 60 648 € versés en 2018. Pour 2019 des travaux sont prévus pour un montant de 78 940 €, subventionnés à 60% soit 47 364 €.

## VOIRIE

- 8- Mme le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'éclairage led du bourg faite par le SIEL. C'est une technologie économique, écologique qui a beaucoup d'intérêts mais un certain coût. Sur la commune : 218 points lumineux (hors installations sportives et mise en valeur). La durée de vie est de 10 ans.  
Coût de ces équipements :
  - Lanterne sur poteau 950 € pièce
  - Lanterne en façade 1 100 € pièceSoit un total de 237 800 € financé à 29% par le SIEL soit 168 873 € pour la commune.  
Comme il n'y a aucune obligation légale, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à ce projet pour l'instant.
- 9- M. Jeneste énonce les devis réalisés pour l'achat d'une tondeuse- débrouailleuse 11CV
  - Devis Garnier : 11 CV, lame de 70 cm : 3325 € HT marque Orec
  - Devis méca domicile : 11 CV, lame de 60 cm: 2658 € HT marque Roques et Lecoer (à déduire : 190 € de geste commercial)M. Mickaël DUMAS ne prend pas part au vote du fait de son lien de parenté avec une entreprise.  
A l'unanimité la proposition de méca domicile est retenue.
- 10- Mme le Maire informe le conseil municipal que le règlement du columbarium a été adopté en 2010. Il était précisé que les inscriptions sur les plaques devaient apparaître NOM puis PRENOM. Toutefois, toutes les inscriptions font apparaître PRENOM puis NOM, il convient donc d'adapter le règlement pour uniformiser la pratique.  
Par ailleurs, Mme le Maire présente le devis de l'entreprise Granimond pour l'achat de plaques d'identification supplémentaires :  
Devis 7 plaques = 378 € HT  
Par ailleurs, lors de l'achat d'une concession, la 1<sup>ère</sup> plaque est offerte, la plaque supplémentaire sera vendue 65€ TTC.  
Le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.  
Les travaux d'extension du columbarium débuteront le 11 mars.
- Mme Déplace évoque enfin la possibilité d'afficher le règlement et le plan du cimetière sur un tableau d'affichage.

## **BATIMENTS**

### 11- Bar Restaurant :

Mme le maire énonce les variations de marchés réalisées sur ce projet.

Montant initial du marché : 238 342.78 € HT

Montant du marché global au 4/02/2019 : 249 009.31 € HT

Quelques travaux seront réalisés après l'ouverture : marquage en lettrage sur façade, pose des barrières sur toit terrasse.

Le bail commercial sera signé selon les termes de la promesse de bail, mercredi 27 février.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le bail.

Une clause particulière précisera que le bail relatif au logement situé au-dessus du restaurant sera rompu si le bail commercial est rompu.

Mme le Maire informe les conseillers que les agents communaux ont fabriqué des jardinières avec le restant des planches de la passerelle de l'étang. Deux entreprises seront consultées pour mettre un garde-corps coté route d'un gris équivalent à la façade.

Mme le maire rappelle que l'inauguration sera le 2 mars, et l'ouverture le 4 mars.

Par ailleurs, des avenants aux marchés sont nécessaires :

#### **Lot 1 Démolitions Maçonnerie Façades**

Entreprise LAMURE FRERES – 32 Rue de la Durie – 42750 ST DENIS DE CABANNE

Montant initial du marché 47 299,63 € ht

Avenant n°3 -1 704.90 € ht

Nouveau montant du marché 45 594.73 € ht

#### **Lot 7 Plomberie - Sanitaires**

Entreprise SARL Lespinasse – rue centrale – 42670 BELMONT DE LA LOIRE

Montant initial du marché 38 915.19 € ht

Avenant n° 4 681.92 € ht

Nouveau montant du marché 39 597.11€ ht

#### **Lot 6 Carrelages – faïences**

Entreprise PEREZ – 120 ZA des Auges- 42460 COUTOUVRE

Montant initial du marché 25 918.77 € ht

Avenant n° 1 - 490.08 € ht

Nouveau montant du marché 25 428.70 € ht

#### **Lot 3 Menuiseries ext. Alu vitrées- métallerie**

Entreprise BAMM – ZA les epalits – 42610 ST ROMAIN LE PUY

Montant initial du marché 18 371.34 € ht

Avenant n°2 1 747.73 € ht

Nouveau montant du marché 20 119.07 € ht

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

12- Ruine rue du commerce : Suite à la réalisation de garages supplémentaires des travaux de voirie supplémentaires sont nécessaires ce qui engendre une modification de marché :

#### **Lot 7 Travaux de voirie et d'espace verts**

Entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS – ZA de Gayen – 42190 ST NIZIER/CHARLIEU

Montant du marché 18 474.84 € ht

Avenant n° 1 7 815.72 € ht

Nouveau montant du marché 26 290.56 € ht

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette proposition.

- 13- M. Beurrier énonce le devis de l'entreprise Thermi Dépannage concernant le radian défectueux de l'église. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la réalisation des travaux pour un montant de 280.50 € HT.  
M Beurrier énonce également un devis relatif aux travaux de descente de chenaux de l'église. Celles-ci seront réalisées discrètement sur le côté de l'édifice. Les travaux se montent à 2 800 € HT.  
Le conseil municipal souhaite qu'un autre devis soit établi pour comparaison lors de la prochaine séance de conseil municipal.
- 14- Monument aux morts : Mme le Maire annonce que l'appel d'offre pour les travaux de rénovation a été mis sur la plateforme des marchés publics du département. La date limite de dépôt des offres est fixée au vendredi 22 mars.
- 15- Etude d'installation de photovoltaïque sur les bâtiments communaux : Mme le Maire informe les conseillers que le SIEL a réalisé une étude pour équiper les bâtiments communaux en photovoltaïque. D'après l'étude de M. Despreaux :
- Installation sur vestiaires : peu intéressant
  - Salle des fêtes : moyennement intéressant
  - Groupe scolaire : intéressant dans la perspective d'une rénovation de la toiture
  - Local technique : moyennement intéressant
- 16- Résidence Marguerite : Mme le maire informe les conseillers municipaux que Pléiades est en liquidation judiciaire. Une seule personne utilise les services de pléiades au sein de la résidence. L'organisme souhaite donc mettre fin à la convention de location de la salle située dans la Résidence au 1<sup>er</sup> avril. Pour rappel cette salle leur était louée 700€ mensuel.
- 17- Mme Catheland s'interroge sur le devenir de la cure, si le bail n'est pas reconduit. Cette hypothèse sera étudiée en temps voulu.

### **ECOLE, SPORTS, LOISIRS**

#### 18- Culture :

Bilan chorale « les Turelurons du Brionnais » : recettes : 65 entrées à 5 € + buvette 43.50 €.

bilan financier 2018 : déficit de 978.81 € sur l'année due à une faible fréquentation

Préparation de la saison 2019-2020 :

\* 19 octobre : les farfadets (comédie musicale : 930 €) : une fenêtre sur Paris

\* 16 novembre : chorale de Melay (120 €)

\* 13 décembre 18h: troupe Malice de Riorges (gratuit 30 minutes suivi d'un atelier maquillage)

\* 1<sup>er</sup> février 2020 : Jules Champaloux (1140 €)

- 19- Pêche de l'étang des plaines : Mme Déplace rappelle que la pêche a eu lieu le samedi 16 février. Il y avait beaucoup de carpes et de gardons qui ont été remis dans l'étang de la Poste, en complément du dernier empoissonnement de 200 kg de gardons par Hervé Laffont. Elle rappelle également qu'aucune réglementation concernant la pêche de nuit n'a été prise. Il convient de s'interroger sur la date de l'ouverture de la pêche si la pluviométrie n'augmente pas.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 20- Affaire Marcher : Mme le Maire lit le mémoire en défense fait par Maître Combaret. Le tribunal appréciera si la requête de M et Mme Marcher est recevable ou non.
- 21- Affaire Merle : une nouvelle expertise sur les lieux est prévue le 28 mars à 9h.
- 22- Feu d'artifice : une nouvelle proposition d'un artificier de Néronde est arrivée en mairie. Les années précédentes c'était la société Pyragric qui réalisait la prestation. Le conseil municipal décide de recevoir l'artificier de Néronde pour étudier sa proposition.